

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DE LA  
PRÉFECTURE  
DU VAR**

---

**Numéro 43  
Publié le 7 mars 2023**

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PRÉFECTURE DU VAR**

**SOMMAIRE N°43 publié le 7 mars 2023**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
CENTRE PÉNITENTIAIRE DE TOULON-LA FARLEDE**

- Arrêté portant délégation de signature en date du 03 mars 2023

- Arrêté portant délégation de signature en date du 03 mars 2023

**CENTRE HOSPITALIER HENRI GUERRIN  
Pierrefeu-du-Var**

- Décision n° 2023/03/67 du 6 mars 2023 portant constitution du collège de l'article L 3211-2 du code de la santé publique



**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille  
Centre Pénitentiaire de Toulon-La Farlède**

**Arrêté portant délégation de signature**

**Vu** l'arrêté du ministre de la justice nommant **Monsieur Jean-Pierre CHARPENTIER-TITY** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Toulon La Farlède, à compter du **01/02/2023**.

**Vu** le code pénitentiaire, notamment les articles R. 234-3 et R234-6

**Monsieur Jean-Pierre CHARPENTIER-TITY**, chef d'établissement du **Centre Pénitentiaire de Toulon la Farlède**

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente de signature est donnée à :

- **Madame ARDUCA Sandrine, Directrice adjointe**
- **Madame JAUFFRES Claire, Directrice**
- **Madame LAMOUREUX Quitterie, Directrice**
- **Madame CORDES Marie-Laure, CSP, Cheffe de détention**
- **Monsieur RASS Roland, CSP, Adjoint à la cheffe de détention**
- **Monsieur PIZZA Pierre, Commandant pénitentiaire**

À l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions suivantes :

- De présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires
- De désigner les assesseurs siégeant aux commissions de disciplines

**Article 2** : l'arrêté du 01 février 2023 est abrogé

**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du VAR et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à La Farlède  
Le 03 mars 2023

**Le Chef d'établissement,  
Jean-Pierre CHARPENTIER-TITY**

J.P CHARPENTIER-TITY  
chef d'établissement  
CP de Toulon la Farlède

Partie du Référentiel	N°	Libellé de l'engagement	Type de document fondateur ou de contrôle et de preuve	Version initiale	Version en vigueur	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Partie 5	5.1	Cadre éthique	Élément contrôle de preuve	01/02/2023	03/03/2023 V2	M. CHACON SD	JP. CHARPENTIER-TITY CE	JP. CHARPENTIER-TITY CE



**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille  
Centre Pénitentiaire de Toulon-La Farlède**

**Arrêté portant délégation de signature**

Vu l'arrêté du ministre de la justice nommant **Monsieur Jean-Pierre CHARPENTIER-TITY** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Toulon La Farlède, à compter du **01/02/2023**.

**Monsieur Jean-Pierre CHARPENTIER-TITY**, chef d'établissement du **Centre Pénitentiaire de Toulon la Farlède**

**ARRETE :**

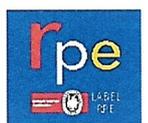
**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente de signature est donnée à :

- **Madame ARDUCA Sandrine, Directrice adjointe**
- **Madame JAUFFRES Claire, Directrice**
- **Madame LAMOUREUX Quitterie, Directrice**
- **Madame CORDES Marie-Laure, CSP, Cheffe de détention**
- **Monsieur RASS Roland, CSP, Adjoint à la cheffe de détention**
- **Monsieur PIZZA Pierre, Commandant pénitentiaire**

À l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions suivantes :

Décisions administratives individuelles	Articles du code pénitentiaire
Suspension de l'encellulement individuel d'un détenu en raison de sa personnalité	D213-2
De décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues,	R232-1
De décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire,	R234-1
De suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue,	R234-1
D'ordonner le sursis à exécution total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline assortie le cas échéant ,de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction,	R233-1 R234-39
De révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline	R234-40
De dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline	R234-41
De suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline	R234-41
Désignation d'un interprète lors de la commission de discipline pour les détenus qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	D216-11
Décision des fouilles des détenus	R113-66

Partie du Référentiel	N°	Libellé de l'engagement	Type de document fondateur ou de contrôle et de preuve	Version initiale	Version en vigueur	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Partie 5	5.1	Cadre éthique	Élément contrôle de preuve	01/02/2023	03/03/2023 V2	M. CHACON SD	JP. CHARPENTIER-TITY CE	JP. CHARPENTIER-TITY CE





Décision d'affectation des personnes détenues en cellule	R113-66
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu	R113-66 / R226-1
Désignation du chef d'escorte lors des transferts ou extractions médicales	L223-17 / D112-29
Décider de l'usage des moyens de contrainte	R113-66 / R226-1

**Article 2** : L'arrêté du 01 février 2023 est abrogé.

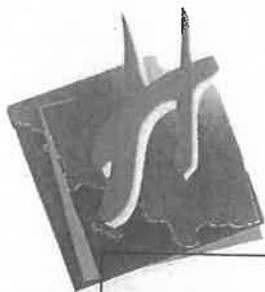
**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du VAR et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à La Farlède  
Le 03 mars 2023

**Le Chef d'établissement,  
Jean-Pierre CHARPENTIER-TITY**

Partie du Référentiel	N°	Libellé de l'engagement	Type de document fondateur ou de contrôle et de preuve	Version initiale	Version en vigueur	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Partie 5	5.1	Cadre éthique	Élément contrôle de preuve	01/02/2023	03/03/2023 V2	M. CHACON SD	JP. CHARPENTIER-TITY CE	JP. CHARPENTIER-TITY CE





**CENTRE HOSPITALIER HENRI GUERIN**  
Quartier Barnencq  
83390 PIERREFEU DU VAR

CENTRE HOSPITALIER  
HENRI GUERIN

*Pierrefeu*

**DECISION N° 2023/03/67**

**PORTANT CONSTITUTION DU COLLEGE DE L'ARTICLE L 3211-2  
DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**LE DIRECTEUR**

Vu le Code de Santé Publique et notamment l'article L 3211-9,

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la Loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

Vu le décret d'application n° 2011-847 du 18 juillet 2011 relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Il est constitué un collège sur le fondement de l'article L 3211-9 du Code de la Santé Publique.

Ce collège est constitué pour chacun des patients concernés par son champ de compétence par :

1°) – Madame le Docteur HAMMAR Nouredine, responsable à titre principal du patient dont la situation sera examinée,

2°) – Madame SEMELLE Johanna représentant l'équipe pluridisciplinaire participant à la prise en charge des patients,

3°) – Madame le Docteur STAHL-ROUSSEAU Geneviève, Psychiatre

**Article 2 :**

La présente décision est à effet immédiat.

Elle fera l'objet d'une publication par tous moyens la rendant consultable et sera notamment publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Var.

Pierrefeu-du-Var, le Mardi 06 Mars 2023

Pour le Directeur et P.O.  
L'Attachée d'Administration Hospitalière

*Sabine Bianchini*  
**BIANCHINI Sabine**